

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 25 septembre 2018 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I. / URBANISME OPERATIONNEL ET PLANIFICATION

1 *Saint-Etienne Métropole* – Projet de règlement local de publicité intercommunal – Débat du Conseil municipal sur les orientations

SAINT ETIENNE METROPOLE dans le cadre de ses compétences a lancé la procédure d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal. (RLPi). SAINT ETIENNE METROPOLE propose au titre de l'orientation générale du projet de préserver la qualité du cadre de vie et du grand paysage de la Métropole et de renforcer l'identité métropolitaine.

SAINT ETIENNE METROPOLE a également décliné des orientations sectorielles pour le projet de règlement local de publicité intercommunal pour :

- la valorisation et la préservation du patrimoine architectural et paysager
- l'amélioration de la qualité des entrées de ville, des principaux axes porteurs de l'image de la métropole, mais aussi de qualité des zones d'activités.
- intégrer une logique d'harmonisation des dispositifs

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du projet de règlement local de publicité intercommunal

Dans le cadre de ce débat du conseil municipal, le groupe de la Majorité municipale souhaite faire part d'un vœu à Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil municipal souhaite que les zones commerciales (porte du Forez et de la Goutte) puissent bénéficier d'un projet de règlement permettant de renforcer leur attractivité mais aussi la qualité des espaces par une harmonisation des mobiliers urbains.

Le Conseil municipal demande une attention particulière dans la mise en œuvre de ce projet de RLPi pour bien appréhender les impacts sur la TLPE et ses conséquences pour les finances communales.

2 *Saint-Etienne Métropole* - – Projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLH3) – Avis de la commune

Saint Etienne Métropole, au titre de sa compétence habitat a élaboré un nouveau programme local d'habitat (PLH). Ce nouveau programme est le 3^{ème} programme local de l'habitat qui est entré en phase projet arrêté par Saint Etienne Métropole. La commune est sollicitée pour avis pour ce projet.

Villars est concerné pour le secteur du FURAN avec un objectif de production annuel de logements PLH3 de 40 logements, soit un objectif total de logements de 240 logements sur la période du PLH 3 de 6 années. En annexe la segmentation de l'offre pour les logements notamment publics est précisée.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour le projet de PLH 3 arrêté.

II. / ADMINISTRATION GENERALE

1. *Affaires générales* – Délégation de pouvoirs au Maire – Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de faciliter l'exécution et le suivi de certaines tâches, le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du CGCT.

2. **Affaires générales** – Fixation du Régime indemnitaire des élus locaux

Suite à l'élection de Monsieur le Maire et des adjoints, le Conseil Municipal a fixé le régime indemnitaire du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué, suivant les taux légalement en vigueur.

3. **Affaires générales** - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8, le Conseil municipal approuve son règlement intérieur.

4. **Affaires générales** - Exercice du droit à la formation des élus membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve les conditions d'exercice de formation et fixe le montant annuel des crédits de formations au titre du budget général de la commune pour un montant annuel maximum de 5250 euros.

5. **Affaires générales** – Désignation des membres des commissions communales et comités consultatifs communaux

Le Conseil municipal fixe la composition des commissions communales suivantes :

- Affaires générales
- Aménagement communal
- Affaires socio-éducatives
- Vie sportive, culturelle et loisirs

Le Conseil municipal fixe la composition des comités consultatifs suivants :

- Jumelage :
- Fleurissement :
- Conseil Municipal des Enfants :

Le conseil municipal fixe la composition des commissions suivantes, conformément à la réglementation en vigueur :

Commission d'appel d'offres

Commission de d'ouverture des plis (délégation de service public).

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Commission de contrôle des listes électorales.

6. **Affaires générales** – Désignation des délégués du Conseil municipal pour siéger dans divers organismes et syndicats intercommunaux

Le Conseil municipal a désigné les délégués pour représenter la commune au sein des organismes suivants :

Syndicat Intercommunal des Energies du Département de la Loire (SIEL)

Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD)

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Parc du Pilat

Correspond chargé des questions de défense

Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES)

Conseil d'Administration du Lycée Simone Weil

Conseil d'Administration du Lycée Horticole de Montravel

Conseil d'Administration du Centre Social de Villars

Conseil d'Administration du collège Les Champs

Conseil d'Administration de l'Ecole privée Notre Dame d'Espérance

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CAP Métropole

Conseils d'écoles

7. **Affaires générales** – Comité Technique – Désignation des délégués membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal élit:

Membres titulaires : MM, MASSON, COGNASSE, RAYNAUD, ASSENAT

Membres suppléants : MM MEBARKIA, DUFOUR, PALLE, LAURENT

pour siéger au Comité Technique.

8. **Affaires générales** – Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail – Désignation des délégués membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal élit:

Membres titulaires : MM, MASSON, COGNASSE, RAYNAUD, ASSENAT

Membres suppléants : MM MEBARKIA, DUFOUR, PALLE, LAURENT

pour siéger au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

9. **CCAS** – Détermination des membres du Conseil d'Administration

Le conseil municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à 10.

10. **CCAS** – Election des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal élit Mesdames et Messieurs ROUX, BARROU, VENGUD, LAURENT et Chaumier pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

11. **Effectifs communaux** – Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le Conseil municipal décide créer six postes aux services vie scolaire, petite enfance et technique à compter du 1^{er} septembre 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » et précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 à 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention et que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.

III. / **FINANCES – BUDGET COMMUNAL**

1. **Garantie d'emprunt** – Approbation d'une garantie d'emprunt au profit de Métropole Habitat.

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 81.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 723 306.00 Euros, souscrit par Métropole Habitat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la résidence « Les Marronniers » auprès de la caisse des dépôts et consignations.

2. **Budget communal** – Allocation de l'indemnité de Conseil au receveur municipal – Exercice 2018

Le Conseil municipal, décide de fixer à 70 % du montant maximum le montant de l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal (Madame ANDRIANAIVORAVELO Chantal), à savoir 1 002.53 € **au titre de l'année 2018.**

IV. / **BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAL**

1 **Projet de réalisation d'un nouveau parking pour la médiathèque municipale** – Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de réaménagement.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément aux articles 27 et suivants du décret 2016-360 relatif aux marchés publics en vue de la passation d'un marché de travaux de voirie et d'aménagement pour le projet de parking de la médiathèque et fixe les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit :

1. le prix : la note obtenue sera pondérée à 60 %
2. la valeur technique : la note obtenue sera pondérée à 40 %

V. / VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

1. *Année scolaire 2018-2019* – Bilan de la rentrée des classes

Madame ROUSTAIN présente le bilan de la rentrée scolaire.

VI. / INFORMATIONS DU MAIRE

1. Information du Maire relative à sa délégation de compétence à ester en justice

Monsieur le Maire a rendu compte dans le cadre de l'exercice de sa délégation des actions en justice en cours

2. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

3. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal a été informé des dernières actions du CME

Le Maire,

Jordan DA SILVA